

Communautés et migrations dans le comté de Nice et territoires environnants à l'époque moderne (XVIIIe-XIXe siècles)

Henri Costamagna

Le nombre des communautés du comté de Nice n'est pas resté immuable durant l'époque moderne. Il a varié bien que dans des proportions restreintes, en fonction d'ailleurs de la modification des limites du territoire niçois. Ce dernier a contenu successivement 98 agglomérations vers 1700 alors qu'il comprenait la vallée de l'Ubaye cédée au traité d'Utrecht, 86 (en 1754), 90 (après l'accord de 1760 avec la France), 89 (en l'an XIII mais pour les seuls arrondissements de Nice et Puget-Théniers), 87 en 1818. Au milieu du XVIIIe siècle, grâce à la "Statistica generale" affectant les provinces des princes savoyards de terre-ferme di qua da' monti (ce qui excluait non seulement la Sardaigne, mais le Duché d'Aoste, la Valle di Sesia et le Duché de Savoie), il est possible de comparer le Comté de Nice à 19 autres provinces (1). Le pays niçois se classe au 13e rang sur 20 circonscriptions pour la population, mais au bon dernier en ce qui concerne la densité : 0,12 personnes par giornata piémontaise, alors que la moyenne générale est de 0,29. Recalculée par km², cette donnée fournit le chiffre de 39,56 habitants. Il rejoint les résultats obtenus par Andre Compan pour le XIXe siècle : 36,7 et ne diffère pas, d'une manière essentielle, des peuplements indiqués par Raoul Blanchard pour diverses zones s'échelonnant entre 15 et 55 habitants au km². Toutefois, il s'agit là de densités très fortes pour une région des Alpes. En effet, si l'on fait intervenir un autre document mentionnant toutes les provinces de terre-ferme, face aux 0,12 personnes par giornata, les données chutent à 0,11 pour le Faucigny, 0,08 quant à la Tarentaise et le Val d'Aoste, 0,07 dans la Maurienne. Ce véritable surpeuplement local doit être relié aux différentes migrations car elles peuvent constituer une cause ou la conséquence de cet état de fait (2).

L'immigration peut être connue grâce aux registres paroissiaux ou d'état civil, en particulier par l'origine des époux dans les actes de mariage. Guillaumes comptait 13% d'étrangers en 1786. Et les immigrants ne dépassaient pas 20% dans Sigale au même siècle, dont la septième partie seulement venait d'une distance supérieure à 15 km. A Nice, pour les trois paroisses urbaines entre 1632 et 1689, l'apport extérieur était surtout masculin : une femme pour deux hommes et s'élevait à un effectif avoisinant le quart de la population paroissiale. Cet ultime quart se décomposait en 15% de Ligures, 20% de Piémontais, 22% de Provençaux, mais le reste de ces arrivants provenait du comté et plus précisément des communautés voisines : Aspremont, Tourrette Levens, Villefranche, Eze. Deux faits majeurs semblent ici apparaître : importance mesurée et surtout provenance de régions peu lointaines (3).

Des recherches plus récentes font intervenir l'analyse des "consegne", transformées en authentiques recensements par l'édit du 10 mai 1734 et rendus annuels par la monarchie sarde à partir de 1770. C'est le cas du village de Saint-Léger, le seul à pouvoir "se targuer de posséder la série la plus complète de tous les dénombrements de population et de bétail effectués par l'administration savoissienne du comté de Nice à la fin de l'Ancien Régime" soit dix-huit années consécutives (1773-1790). A Saint-Léger, les personnes non originaires du village, si l'on met à part les deux hameaux : le Théron et la Vignasse qui fournissent 44 "étrangers", sont au nombre de 67 soit 29,91% de l'effectif global. Là encore, l'ordre de provenance ramène à l'environnement rapproché de la vallée du Var avec ses annexes des cours de la Roudoule, du Coulomp et de la

Vaire : Entrevaux 15, Entraunes 9, La Croix -communauté la plus voisine- 8, Guillaumes 6, Daluis et Villeneuve : 5 chacune, Peone 4, Castillet et Méailles respectivement 2 par localité, Annot-Le Fugeret-Saint Benoit-Saint Martin d'Entraunes : 1 par agglomération. L'immigration lointaine se réduit à trois immigrants venus de France (2 de Marseille, 1 du Dauphiné). Ce qui est le plus intéressant, les dénombremments fournissent des renseignements précis sur les motifs et les modalités de ce genre de déplacements. A Saint-Léger 36 cas dont 24 représentent une installation durable, peut-être définitive dans la commune, peuvent être analysés. Seize personnes participent à des déplacements de familles. Jacques Douhet, bourgeois, cousin de Claude Douhet notable du lieu, arrive d'Entrevaux en 1774 avec son épouse, un enfant, sa belle-mère et sa sœur. Les nominations d'ecclésiastiques à la tête de la paroisse entraînent aussi la venue de véritables cohortes : Gilloux Joseph, accompagné de sept neveux et nièces et d'un frère résidera entre 1774 et 1786, tandis que Jean-Baptiste Bellieud nouveau titulaire pour les années 1788-1790 sera flanqué de trois collatéraux : deux neveux et une sœur. Mais, la plupart du temps, il s'agit de personnes isolées. Elles immigreront, par ordre d'importance décroissante :

- pour se marier. Ce motif intéresse huit femmes et deux hommes. Par exemple, Anne Richerme quitte Guillaumes pour épouser Joseph Coste, journalier de Saint-Léger en 1785. Elle lui donnera deux enfants. Joseph Antoine Sauvan part de Méailles afin de se marier avec Anne Fournier. Ils auront trois enfants.

- pour tenir une fonction ou un emploi : les trois curés en ajoutant aux noms déjà cités celui Jean-François d'Autheman 1787-1788), une servante, une domestique, deux bergers, un fermier.

- pour raison de famille qui explique deux situations. Marie-Claire Douhet vient habiter avec sa mère Marianne Bigonnet, devenue veuve et très malade (elle mourra au bout d'un an) en 1775. Un allié de Sauvan Joseph Antoine le rejoint provenant de Méailles (4).

Finalement, si l'on ne vivait pas dans le comté en vase clos, ce dernier n'était pas très ouvert. Le renouvellement des familles s'opérait largement sur place, le brassage des éléments humains restant limité. L'onomastique le confirme. Sur 120 déclarants au recensement de Sainte Agnès, il y avait 23 Véran, 20 Imbert, 10 Sigaud, 10 Tibert et les quatre premiers patronymes étaient portés par la moitié des chefs de maison. A Saint-Etienne de Tinée, 15 noms étaient communs à 227 "capi di famiglia" sur 336 enregistrés dont 52 Fabre et termes dérivés, 29 Fulconis, 16 Germon, 15 Murrin, 15 Ferrier, 15 Loque et 13 Rapuc (5).

Des investigations portant sur la Provence orientale toute proche malgré la frontière du Var révèlent une situation voisine. Le flux migratoire de la communauté de Mouans, perçu à travers les naissances d'enfants dont les parents sont étrangers, les époux extérieurs au village, les parrains et marraines invités d'ailleurs ou encore les sépultures d'individus étrangers, place en tête et de manière écrasante les trois agglomérations les plus proches : Grasse, 213 fois citée ; La Roquette, 136 ; Mougins, 81. Puis vient une ceinture englobant Cannes et Valbonne : 31 fois mentionnées chacune, Cabris 24, Vallauris 22, Magagnosc 21, Pegomas 18, Chateauneuf 16. Le reste de la Provence n'intervient que pour 10 immigrants, les autres régions de la France pour 7 ! Il en est de même pour la capitale grasseoise qui recrute l'essentiel de ses entrants dans une zone réduite allant de Cabris au Bar-sur-Loup en passant par Chateauneuf et de Cabris à Cipières via Saint Cézaire et Saint Vallier. Les antennes extérieures les plus notoires dessinent nettement la géographie routière de l'époque en traçant pour ainsi dire les axes qui reliaient alors Grasse à Nice, Antibes, Cannes, Draguignan, Castellane. Il est évident que les migrations s'opéraient au long de ces voies et pouvaient servir d'exemple et susciter une sorte d'émulation dans les localités traversées (6).

Un changement s'est-il opéré après le siècle des lumières. Un mémoire de maîtrise portant sur la communauté de la Tour et son hameau de Roussillon entre 1814 et 1860 fournit un éclairage intéressant bien que trop ponctuel. Les registres de mariages confirment l'importance des unions matrimoniales pour engendrer des mouvements d'immigration, 81 hommes et 13 femmes représentant 17% de l'effectif des mariés pour l'ensemble. Mais il y a une différence entre le hameau avec 27,5% et le village même comptant 11%. Une fois encore le classement des communautés dont il proviennent donne : Utelle et ses annexes 25, Tournefort 15, La Tour-Roussillon dans leurs échanges réciproques 12, Clans 7, Massoins 5, Bairols-Le Figaret-Villars 4 chacune. C'est dire que ces circuits affectent essentiellement un pays restreint au confluent des cours d'eau Tinée, Vésubie et Var dans un rayon de moins de 12 km. Les époux provenant d'au-delà de 60 km sont au total 9.

Par ailleurs, au même lieu, le recensement de 1858 mentionne la présence d'étrangers, notes comme tels au nombre de 47 soit 5,06% de la population locale. Toutefois, là encore le pourcentage est de 3,86% à la Tour contre 7,82% pour Roussillon. Deux différences sont à noter en ce qui les concerne : ils arrivent de plus loin que les mariés : 18 arrivent du comté, 19 de sa capitale, 9 du Piémont (5 de Vinadio, 2 de Robilante, 1 de Cuneo soit en fait de la province piémontaise la plus proche, 1 d'Ivrea) un dernier probablement d'Italie, Spina ?. Et quasi tous sont là pour exercer un emploi : 28 cultivateurs, journaliers, laboureurs, 9 bergers, 5 artisans (3 forgerons, 1 cordonnier, 1 maçon), 4 domestiques, une propriétaire "noble" qualifiée comtesse (7).

Il existe toutefois, une exception notoire à ce tableau assez uniforme de l'immigration et qui ne paraît pas fortement évoluer : celle de la petite communauté juive de Nice que le dénombrement de 1734 chiffre à 240 membres (123 hommes, 117 femmes) et celui de 1808 à 256 personnes (138 hommes, 118 femmes) soit un accroissement beaucoup plus faible que celui de la cité niçoise dans son ensemble entre ces deux dates. Or, en comparant les patronymes portés au premier recensement avec ceux indiqués au second, il apparaît qu'ils se sont renouvelés à 84%. Des noms initiaux subsistent seuls ceux d'Avigdor, Carcassone (Carcassonna), Cohen, Lattès, Moysse, Sazia (Sazias), Valabregue (Valabrega), Ventura et Vidal (Vidala). Alors qu'apparaissent des noms inconnus auparavant tels AyaS; Colombo, Elia, Israël, Jonas, Levi, Maquis, Seligmann, Valeri, Zimbra. A côté d'un noyau solidement implanté de judéo-nissarts, il y a tous ceux qu'appelle le développement du port franc. L'édit du 23 septembre 1648 n'autorisait-il pas "les juifs à s'établir à Nice et à commercer par tout le comté sans être assujettis à aucun droit ni être inquiétés dans leur religion". La consonance des noms qui sont souvent ceux de villes indiquent leur origine : France : Bedarridas, Cavaillon, Cremieu, Digne, Mairargue, Saint-Paul ; Italie : Norsis, Viterbo, Vivante ; Espagne : Loppes, Rodrighes ; Allemagne : Oppenheim, Spier ; Maghreb : Bensoussan, Sahadum ; Pologne : Polonais (8).

Ce cas particulier permet de faire allusion à une principauté fort proche : celle de Monaco. Parce qu'elle constitue l'antithèse des caractéristiques générales du comté niçois. Les mariages entre autochtones ne représentent que 23% entre 1600 et 1649 et 33% de 1650 à 1699. Peu de noms s'y perpétuent sur plus de deux générations, car les familles fixées ou s'y fixant représentent 10,9% contre 89,1% pour les familles non établies -celles des marchands, marins, soldats-. Si l'origine des époux est monégasque dans 1695 cas (en totalisant les hommes et les femmes) elle est extérieure au rocher pour 1352 autres qui se répartissent selon une palette très variée : France 474 (dont Provence 272), Italie 330 (dont République de Gènes 222), Etats de la maison de Savoie 228 (dont comté de Nice 123), reste de la Principauté (Menton et Roquebrune 92). Monaco était donc un centre de caractère vraiment international. Les Espagnols y ont dominé jusqu'au milieu du siècle

puis les Français ont pris la relève. Mais des liens importants le reliaient aux régions les plus proches : République de Gènes et comté de Nice (9).

Dans ce dernier pays niçois, l'émigration se présente au XVIII^e siècle sous un double aspect. Il y a les départs durables, peut-être définitifs ceux que Giuseppe Prato qualifie de permanents. Il en a fait une recension magistrale à travers les dénombremens qui ont suivi immédiatement l'édit du 10 mai 1734 et qui intéressent 15 provinces, les circonscriptions d'Alba, Novara, Oltre-Po, Tortona n'étant à cette date pas encore créées, ou rattachées au Etats de la Maison de Savoie et pour celle de Saluzzo, il semble que l'enquête n'y fut pas opérée. Le comté de Nice apparaît comme une des régions où ce type de flux migratoire est le plus marqué. Il se situe au 4^e rang pour le pourcentage des communautés affectées par ces mouvements : 74,5% (derrière les circonscriptions d'Acqui, Mondovi, Alessandria) et au second pour le pourcentage des émigrants : 0,80% de la population totale (après Acqui : 0,96%). Il faut remarquer que les zones de relief élevé sont plus affectées que les régions de plaine (à l'exception de l'Alessandrino) surtout quand elles ont souffert des guerres du premier tiers du siècle (10).

La série postérieure des 18 années de recensement intéressant le village de Saint-Léger permet de mieux cerner les aspects de ce phénomène. L'émigration durable y représente 48 personnes (bien qu'un bon nombre ait immigré auparavant) soit 21% du peuplement communautaire. Mais en ramenant à un taux annuel on obtient 1,1% chiffre proche des données précédentes. Quelques déplacements se font en famille et touchent 12 individus : Honoré Barthélémy, -son épouse, leurs trois enfants,- quitte le village après le décès d'Anriotty dont il était le fermier. Sept des collatéraux du curé Joseph Gilloux mort à la tête de sa paroisse repartent après un séjour qui varie entre deux et treize années. Mais la plupart des émigrants sont des solitaires et femmes et hommes sont à égalité. Quatre d'entre elles partent pour se marier (deux avec des hommes de Puget-Thénières, deux avec des maris résidant à Entrevaux). Onze autres s'éloignent à la recherche d'un emploi de servante ou de domestique (à Sausses, Entrevaux, Puget-Thénières et dans le cas de deux soeurs dans la cité plus lointaine de Toulon). Huit hommes cherchent à exercer ou à acquérir leur métier ailleurs que dans la communauté : trois bergers, deux journalier-ménagers, un maréchal-ferrant, un employé d'ecclésiastique et un prêtre. Il est vrai que pour treize immigrants dont dix hommes le motif de leur sortie n'est pas mentionné. Il est possible toutefois de noter que sept d'entre eux font partie de familles nombreuses et deux autres individus sont classés : mendiant, infirme pauvre. De même et c'est plus ennuyeux les destinations ne sont indiquées que pour le quart des émigrants. En les regroupant, l'ordre suivant est obtenu : France 4 (dont Toulon 3, Provence 1), Entrevaux 3, Puget-Thénières 3, Sausses 2. L'importance des parcours à longue distance par rapport à la zone environnante apparaît plus sensible que dans les flux d'immigration. La magistrale étude de Dominique Vignau prouve qu'il y a des différences évidentes entre les deux catégories de mouvements. Les départs (analysés) l'emportent sur les entrées (traités d'identique manière) tant par l'importance que par la portée géographique. Alors que les raisons matrimoniales étaient le premier motif des arrivées, par contre la recherche d'un emploi motive principalement les sorties. Toutefois, pour les uns comme pour les autres, les nominations d'ecclésiastiques entraînent des phénomènes migratoires surprenants (11).

L'émigration saisonnière est connue grâce à la statistique établie par l'intendant Joanini en 1754. Elle se produit durant le semestre hivernal. C'est ordinairement le 1^{er} novembre que le départ a lieu et le retour le 1^{er} mai. A Pierrefeu, il s'agit de la moitié de l'année. Pour Ascros cela dure "5 à 6 mois par an". Quant aux habitants de Saint-Dalmas le Selvage et de Saint-Etienne de Tinée, ils s'en éloignent "de la fin octobre au printemps". La rigueur de la mauvaise saison, limitant les ressources et l'activité pousse les éléments peu fortunés de la population vers l'extérieur. Car ces migrations sont bien celles de la pauvreté. Le motif qui jette parfois des villages presque entiers sur les routes est toujours le même : "sussistere", "sostenersi", "procurare la

sussistenza", "cacciare il vitto", c'est-à-dire s'assurer la subsistance et le travail qui font défaut sur place. L'idée de gain, d'économie à réaliser n'est même pas exprimée. D'ailleurs dans certaines communautés : Apricale, Dolceacqua, Isolabona, Perinaldo, Villars, les départs ne se produisent que les années où les récoltes sont particulièrement mauvaises. Ceci confirme le caractère impérieux, presque élémentaire de l'émigration saisonnière.

Les migrants ne changent pas de métier quand ils en ont un . Il ne font que changer de place. La majorité s'embauche au lieu d'arrivée comme ouvriers agricoles, journaliers, pour "travailler les terres", faire les travaux de la campagne, assurer la "cueillette des olives". Ces expressions reviennent 32 fois pour les 56 communautés (sur 86) touchées par ce phénomène temporaire. Mais il y a aussi un fort contingent : 13 mentions de mendiants, la plupart de ces derniers venant de l'ouest du comté. Cette mendicité est-elle pratiquée seulement par les incapables (de travailler) de Rimplas ou les "inabili" d'Apricale ou les petits-enfants de Saint-Dalmas le Selvage. C'est douteux dans un pays qui possédait à la même date 78 bureaux de charité et 54 monts de piété. La véritable origine est dans la pauvreté d'une partie de la population encore aggravée par la récente guerre de Succession d'Autriche. Finalement il s'agit bien de l'émigration prolétarienne dont parle Raoul Blanchard. Son seul mérite est de faire vivre au dehors, la moitié de l'année, une sensible partie des habitants et de desserrer ainsi les contraintes du peuplement. Les migrants de l'ouest du comté vont surtout vers la Provence voisine, principal centre d'attraction des comtadins puisque son nom revient 22 fois dans l'enquête Joanini. Dans 11 autres communautés il s'agit de la campagne niçoise et un troisième contingent signalé 7 fois se dirige vers les plaines piémontaises. Par contre les mouvements de la partie est se dirigent vers les terroirs de la principauté monégasque qui reçoivent les habitants de Castellar, Sainte-Agnès, Gorbio et les pâtres de Belvédère, La Brigue et Tende. Le marquisat de Dolceacqua déverse son trop-plein de résidents vers la Ligurie toute proche. Même si les distances parcourues sont largement supérieures aux parcours effectués par les émigrants durables, elles sont limitées autant que faire se peut. Une exception curieuse tant par son ampleur territoriale que par le genre de métier pratiqué a son origine dans les villages de la haute Tinée comme Saint-Sauveur, Isola, Saint-Etienne de Tinée et Saint-Dalmas le Selvage. Certains de leurs habitants partent faire de lointaines tournées qui les conduisent en France, Angleterre, Hollande, Allemagne, Italie. Ce sont les saltimbanques qui présentent diverses curiosités comme des marmottes, des lanternes magiques et des "mondes nouveaux". Ces "tutti li mundi" sont des cosmoramas portatifs, constitués de longs coffres, tirés habituellement par des ânes et fermés par un dessus de bois. Sur les parois latérales, plusieurs trous vitrés permettent d'apercevoir des paysages, des vues de villes et des scènes fantastiques illuminées. Cinquante ans plus tard ceux de Saint-Dalmas le Selvage se sont transformés en musiciens ambulants, en particulier comme joueurs de vielle (12).

Le point le plus délicat à établir est celui de l'importance de cette émigration saisonnière et de sa répartition à l'intérieur du comté. Car elle ne figure pas dans une des colonnes statistiques de la tabella n°3, mais dans les commentaires qui l'accompagnent. Or l'intendant Joanini s'y exprime de façon variée : tantôt il donne des pourcentages $1/2$ $1/3$ $1/4$ $1/5$ $1/10$; tantôt il s'agit de données chiffrées : 3 particuliers, une quinzaine, 4 à 500 personnes faciles à convertir dans le mode précédent. Mais, par ailleurs, ce sont des indications plus imprécises : presque tous - la majeure partie - une bonne partie - une partie - quelques particuliers - divers particuliers - peu d'habitants. Pour uniformiser le tout il a paru possible d'affecter un taux plausible à ces catégories finales : dans l'ordre énuméré 80% - 55% - 25% - 10% et pour les trois dernières regroupées 5%. Le même traitement a été appliqué aux indications collectées par Giuseppe Prato pour cinq autres provinces : Acqui, Asti, Biella, Casale, Pinerolo. Le comté de Nice arrive au second rang pour le nombre des communautés affectées par l'émigration saisonnière (nombre évidemment proportionnel à l'ensemble des localités) après la province d'Asti et son taux migratoire de 8,8% de la population

communautaire est le troisième après Asti et Acqui. Les foyers de départs les plus intenses sont à l'ouest du comté niçois dans les vallées du Cians et de la Tinée ou pour dix localités le taux grimpe à 36%. Un autre centre important est constitué par le bassin de l'Estéron où 8 localités atteignent 28%. Face à cette émigration massive occidentale, l'est du pays niçois est beaucoup moins touché et les départs y affectent dans l'ensemble quelques personnes ou familles. Deux foyers limités : Castellar, Gorbio, Sainte-Agnès, Touët de l'Escarène d'une part, Tende et la Briglie de l'autre ont des taux élevés respectifs de 25 et 17,5% (13).

Cette différence va jouer un grand rôle avec l'évolution générale de la population contadine au XIXe siècle dont l'effectif va s'élever des 74 335 âmes de 1752-54 à 91 926 en 1820 et 112 428 entre 1844 et 1845. Il s'est donc produit une expansion remarquable. Elle a été d'autant plus marquée que les troubles et les difficultés de la période révolutionnaire et impériale ont fait diminuer le nombre des habitants. Le "Dictionnaire des paroisses et communes de France", consacré aux Alpes-Maritimes l'atteste en montrant que pour nombre de localités les courbes du mouvement général de la population baissent entre 1754 et 1806 avant de repartir vers un sommet situé dans la majorité des cas vers le milieu du XIXe siècle. L'évolution n'a pas été la même à l'est et à l'ouest du pays niçois. Au sud-est (ensemble du bassin du Paillon) la majorité des courbes indiquent un mouvement égal ou supérieur au doublement de l'effectif. Dans le nord-est (vallées de la Bévéra, Roya, Vésubie), le mode majoritaire est celui d'un accroissement de 150 à 200%. C'est aussi le cas du sud-ouest (bassin de l'Estéron), mais avec prépondérance des progressions de 150%, alors que le nord-ouest se situe d'une manière écrasante en dessous de cette dernière barre (14). Une redistribution de la population va s'opérer. A l'ouest s'amorce un exode rural. Par exemple, le bassin de l'Estéron n'a gagné que 500 individus de 1820 à 1848 alors que son croît naturel était de 1100 personnes. La différence représente le solde négatif des départs de Saint-Antonin vers Cuébris et Roquesteron, de la Penne vers Puget-Théniers et Villars. La non croissance d'une communauté comme Daluis ou la diminution humaine des localités comme Puget-Rostang et Malaussène traduisent une dispersion migratoire vers les centres de la vallée du Var qui peut finir à Nice. Saint-Etienne de Tinée dont l'effectif a varié de 2600 à 2106 a sans doute contribué à l'alimentation de ce courant vers la capitale niçoise, enrichie par la création du port Lympia et plus encore par les débuts du tourisme. Raoul Blanchard affirme qu'entre 1800 et 1850, environ 10% de la population intérieure a quitté ses foyers, définitivement, pour des régions jugées plus favorables : le littoral bien entendu, mais plus encore la Basse Provence. Or, dans les huit lieux de départ qu'il mentionne six sont situés à l'ouest comtadin contre deux à l'est. Dans cette partie du pays niçois le surplus du contingent humain s'est dirigé vers les hameaux des communautés pour les fortifier de manière décisive.

Les sept hameaux d'Utelle (le Cros, le Reveston, le Chaudan) et de Lantosque (Pelasque, le Figaret, Loda, Saint-Colomban) finissent par représenter 48% de l'effectif général (village + hameaux) mais 58% des naissances. Saorge se transvasant vers Fontan et Berghe ces derniers représentent 18% du contingent total mais 34% des naissances. L'installation d'éléments jeunes désireux de trouver terre et emploi fait des hameaux un facteur de dynamisme démographique (15). C'est ce que confirme l'exemple déjà analysé de la Tour Roussillon. En 1858 le village compte 680 habitants mais son annexe arrive à 281 personnes. Or le taux de natalité (établi à partir de la moyenne annuelle des naissances du quinquennat 1854-1860) atteint 3,2% à Roussillon contre 2,6% à la Tour. Le hameau l'emporte aussi pour les mariages 7,4 pour mille contre 6,9%. Dans cette vallée de la Tinée le hameau représente par rapport à la communauté-mère non seulement un ensemble plus ouvert (comme vu auparavant) mais également rajeuni et donc plus expansif (16).

L'église catholique a su prendre conscience de ce phénomène et l'a sanctionné par l'érection de 34 nouvelles paroisses dotées de leurs propres registres paroissiaux entre 1778 et 1829 : Carlino,

Fontan, Realdo et Upega pour la haute Roya, le Chaudan, le Reveston, le Cros d'Utelle, Pélasque, Loda, Saint-Colomban, Molières dans la Mescla, la Vésubie et le Valdebllore ; Amé, Barels, Eaux, Moulins de Sauze, Saint-Brès, Sussis les Tourres, Villeplane quant à la haute vallée du Var ; le Prat, Roya, Valabres, Roussillon dans la Tinée, sans oublier les créations du sud-est Beaulieu, Saint-Jean-Cap Ferrat sur la cote, Blausasc, Cantaron, Sclos de Contes, la Trinité-Victor dans le bassin du Paillon, Castagniers, Colomars, Saint-Blaise et Saint-Martin du Var dans celui du Var inférieur (17).

En conclusion, les migrations communautaires ne sont pas un phénomène négligeable dans le comté de Nice à l'époque moderne. La mobilité humaine est même intense dans le domaine de l'émigration. La variété des mouvements s'accroît avec une évolution sensible. Mais de toute manière la montagne niçoise approchait du point de saturation quant aux effectifs de sa population vers 1860. Des mouvements d'une toute autre ampleur se préparaient. Ils allaient se combiner avec l'annexion de Nice (et Savoie) à la France et l'apparition d'une Italie politique unifiée. Ainsi commençait à se poser le cas des Italiens dans le sud-est de la France.

Notes

1) Archivio di Stato di Torino, Archivio di Corte, materie economiche, finanze, mazzo primo d'addizione, n° 26 : recapitolazione generale del contenuto nelle rispettive relazioni e tabelle delle Provincie, formata dal Conte e Commendatore D.G. Antonio Pettiti e dal Intendente della Provincia di Moriana Mattone, 1755.

2) Archivio di Stato di Torino, sezioni riuniti, finanze, prima archiviazione, regolamenti e amministrazione delle comunità, Mazzo I, n° 3 : recapitolazione di tutte le rispettive provincie, 1750-55

- Ibidem, finanze, seconda archiviazione, Capo 79, n° 13 : statistica generale.

- Biblioteca del Re di Torino, codice miscellanea 31, n° 1 : Stato delle città, comunità, luoghi, giornate e numero d'anime esistenti negli Stati di S.M. di qua dal mare.

- Raoul Blanchard, *Le Comté de Nice, étude géographique*, Paris, 1960, pp. 13, 44 sq.

- Andre Compan, *L'évolution démographique et humaine du haut Comté de Nice sous la Restauration sarde, étude démographique de la montagne niçoise 1814-1'847*, thèse d'histoire pour le doctorat es-lettres, Aix-en-Provence, 1969, pp. 228-231.

3) M. Borg, *Nice, 1690-1739, étude démographique, mémoire de maîtrise*, Nice, 1973, pp. 88-93.

- H. Costamagna, *Le comté de Nice à l'èpoque moderne*, in *Le Comté de Nice* (sous la direction d'Andre Compan), Paris, 1980, p. 202.

- J. Devun, *Les dénombremets de population et les communautés du Comté de Nice au XVIIIe siede*, Actes du 90e congrès national des sociétés savantes, Paris, 1966, pp. 217-224, 242-246.

- D. Fighiera, *Etude démographique sur la ville de Nice 1740-1792*, mémoire de maîtrise, Nice, 1973, pp. 129-138, 140-142.

- G. Giuliano, *La population niçoise de 1632 à 1689*, mémoire de maîtrise, Nice, 1973, pp. 127-138.

- M. Grac, *Histoire démographique de Sigale aux 17e et 18e siècles*, mémoire de maîtrise, Nice, 1974, pp. 9 à 50.

- E Migliore, *La population et la famille de la paroisse Sainte-Hélène de 1726 à 1783*, mémoire de maîtrise, Nice, 1977, pp. 21-63, 109-120.

- G. Thepin, *Nice paroisse Sainte-Hélène, la population et les familles 18e et 19° siècles, 1784 à 1835*, mémoire de maîtrise, Nice, 1977, pp. 43-82, 89-99, 164-176.

4) Dominique Vignau, *Histoire et informatique : la base de données "Saint-Léger"*, Laboratoire d'histoire quantitative de l'Université de Nice, Nice, 1988, p. 17, 97, 243-278.

5) Devun, op. cit., pp. 245-247.

6) Louis Capecci, *Histoire démographique de Mouans au XVIIIe (1694-1734), la lente affirmation d'une communauté*, Mémoire de maîtrise, Nice, 1985, pp. 48-52.

- Michelle Pollet, *Etudes démographique : Grasse 1751-1789*, mémoire de maîtrise, Nice, 1977, pp. 120-133.

7) Isabelle Chappaz, *La Tour sur Tinée : étude démographique (1814-1860)*, Mémoire de maftrise, Nice, 1987-1988, pp. 12, 19, 24, 28, 33-36, 86, 108-110.

8) Aline Desmorat, Une communauté dans la ville : les juifs à Nice au XVIIIe siècle, Mémoire de maîtrise, Nice, 1978, pp. 21-30, 32 sq.

9) Viviane Costanzo, Monaco et ses habitants 1600-1699, Mémoire de maîtrise, Nice, 1980, pp. 76-82, 85,88,110-113.

- Barbara Maricic, Les prénoms des baptisés de la paroisse Saint-Nicolas, Monaco fin XVIe siècle débutXVIIe, M. de m., Nice, 1980-1981, pp. 108-119.

10)Giuseppe Prato, La vita economica in Piemonte a mezzo il secolo XVIII, documenti finanziari degli stati della monarchia piemontese, pubblicati a cura del laboratorio di economia politica S. Cognetti de Martiis della Regia Università di Torino, Torino, 1908, voi. II, pp. 32, 42, 43, 47, 48.

- Henri Costamagna, La place du Comté de Nice dans la population des Etats de la maison de Savoie au XVIIIe siècle (terre ferme di qua da' monti), in Actes du colloque international "Entre l'Occident et l'Orient" -minorité-échanges-population et l'individu, Antibes Juan-les-Pins 1981, Laboratoire d'histoire quantitative, Université de Nice, 1983, pp. 193 sq.

11) D. Vignau, op. cit., pp. 243-278.

12) Archives départementales des Alpes-Maritimes, Sèrie Ni, Fonds Città e Contado di Nizza, Statistiques Joanini, 1754, tabella quarta, folios 52 à 67.

- Raoul Blanchard, op. cit., p 45.

- Louis Imbert, L'émigration temporaire dans l'ancien comté de Nice, in Nice-Historique, 1946, pp 65-68.

- Henri Costamagna, Notes sur les migrations dans le comté de Nice au XVIIIe siècle, in Les migrations dans les pays méditerranéens au XVIIIe et au début du XIXe siècle, Actes des journées d'études Bendor 6 et 7 avril 1973, Publication des cahiers de la Méditerranée série spéciale n°2, Centre de la Méditerranée moderne et contemporaine, Nice, 1974, pp. 84-86.

13)Archives départementales des Alpes-Maritimes, Statistiques Joanini, op. cit., aux communautés indiquées.

- G. Prato, op. cit., pp. 44 sq., 53-55.

- H. Costamagna, Notes sur les migrations, op. cit., pp. 83 sq.

14)Archives du diocèse de Nice, Mgr Galvano, Stato di Relazione, 1836-1840.

- A Compan, op. cit., pp. 231-234.

- H. Costamagna, Le comté de Nice, op. cit., pp. 208-212.

- A. et F. Filleron, Paroisses et communautés de France - Les Alpes-Maritimes -dictionnaire d'histoire administrative et démographique, Nice, 1977, pp. 61 à 229.

- R. Blanchard, op. cit., p 99.

15) R. Blanchard, op. cit., p. 46. - A. Compan, op. cit, pp 259 sq.

16) I. Chappaz, La Tour, op. cit., pp. 12, 19, 24, 28, 65.

17) Stato di Relazione, op. cit., aux dossiers des noms indiqués.